
Conférence du désarmement

26 juin 2012

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cents soixante-quatrième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 26 juin 2012, à 10 h 20

Président: M. Jean-Hugues Simon-Michel..... (France)

* Retirage pour raisons techniques le 11 février 2015.

GE.12-63643 (F) 150814 141014



* 1 2 6 3 6 4 3 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 30.

Le Président: Je propose que nous commençons la séance. Je déclare ouverte la 1264^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Mes chers collègues, Monsieur le Secrétaire général, c'est un grand honneur pour la France de prendre la présidence de la Conférence du désarmement pour ces quatre prochaines séances, mais c'est également une grande responsabilité. Vous connaissez l'importance que mon pays attache à cette instance, et notre engagement de longue date en faveur du désarmement. Ma première préoccupation sera de saisir toutes les occasions pour permettre à la Conférence de remplir son mandat, qui est de négocier des accords de désarmement et, à défaut, de préparer le terrain pour favoriser ces négociations.

Je tiens à remercier mes prédécesseurs pour le travail qu'ils ont accompli depuis le début de l'année, qui nous a permis d'étudier deux projets de programme de travail et de définir un calendrier d'activités permettant des discussions de fond. Nous partageons avec l'Équateur, l'Égypte, l'Éthiopie, avec mon collègue européen Kari Kahiluoto, sans oublier naturellement Hellmut Hoffmann, qui me succédera, une égale volonté de préserver cette instance, la seule qui réunisse de manière permanente les principales parties prenantes pour les négociations sur le désarmement, et dont les règles de fonctionnement permettent de préserver les intérêts de sécurité de tous ses membres.

Nous ne devons pas nous cacher pour autant la situation difficile et, pour beaucoup d'entre nous, de moins en moins acceptable, que traverse la Conférence du désarmement. J'ai déjà eu, comme vous tous, l'occasion de m'exprimer à ce sujet il y a deux semaines.

Nous entamons aujourd'hui le dernier tiers de nos travaux pour l'année 2012. Bien que l'année soit très avancée, je crois néanmoins de mon devoir de poursuivre les consultations entreprises par mes prédécesseurs pour examiner s'il s'est dégagé, depuis le mois de mars dernier, un espace politique permettant l'adoption d'un programme de travail, en ayant à l'esprit toutes les propositions que vous pourriez formuler ainsi que le dernier programme de travail adopté par la Conférence, c'est-à-dire le document CD/1864 de 2009, fruit de l'excellent travail de l'Algérie, sur lequel s'était également appuyé notre collègue Hisham Badr pour formuler son projet en mars. Je rencontrerai naturellement les coordonnateurs des groupes régionaux, le Coordonnateur des États observateurs, et je suis à la disposition de tous ceux d'entre vous qui le souhaitent.

Dans l'immédiat, nous disposons du calendrier d'activités adopté sous la présidence de notre collègue Minelik Getahun. Comme prévu donc dans le document CD/WP.571/Rev.1, intitulé «Calendrier révisé d'activités», la séance plénière d'aujourd'hui sera consacrée à la «Cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire» et à la «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées», l'accent étant mis en particulier sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Avant d'entamer nos discussions à ce sujet, je voudrais savoir si une délégation désire prendre auparavant la parole sur tout autre sujet.

Cela ne semble pas être le cas. Pour cette séance, je rappellerai donc très brièvement et sous ma seule responsabilité certains éléments que j'ai retenus de la réunion du 31 mai 2012. Je fais cette brève introduction dans le souci de favoriser la plus grande interactivité de nos débats.

La précédente séance sur le traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires a été riche. Sans compter la présidence, 23 États sont intervenus, appartenant à tous les groupes régionaux. La grande majorité a apporté son appui au lancement de cette négociation, même si beaucoup ont souligné que le traité n'était pas une fin en soi mais une étape sur la voie du désarmement nucléaire.

Beaucoup d'États se sont exprimés sur le lieu approprié pour négocier ce traité, la Conférence du désarmement apparaissant comme l'enceinte naturelle, même si certains pays n'ont pas exclu d'explorer d'autres pistes. Les délégations ont pu exprimer leurs points de vue sur la question du mandat de négociation. Le mandat «Shannon» a été cité à de nombreuses reprises.

Tous les chapitres que devrait contenir un tel traité ont été abordés, notamment son champ d'application, la question de la définition des matières ou de la définition de la production, et enfin l'importante question de la vérification de la mise en œuvre du traité, qui a fait l'objet de nombreuses propositions. Beaucoup de délégations, enfin, ont salué la tenue de la réunion d'experts scientifiques organisée par l'Allemagne et les Pays-Bas.

Mes chers collègues, les délégations suivantes sont inscrites sur la liste des orateurs d'aujourd'hui à ce stade: l'Égypte, Cuba, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne, le Japon, l'Australie et le Canada. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. El-Atawy (Égypte) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence. Nous vous souhaitons bonne chance. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion de remercier le Président sortant de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Kari Kahiluoto, pour les efforts qu'il a faits au nom de la présidence finlandaise, et de lui souhaiter le plein succès dans ses futures fonctions.

Nous saluons les efforts faits par le Gouvernement finlandais, lequel s'est proposé d'accueillir la conférence de 2012 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui doit se tenir avec la participation de tous les États du Moyen-Orient. Par ailleurs, nous observons de très près les efforts mis en œuvre par le facilitateur expérimenté, M. Laajava, Vice-ministre finlandais des affaires étrangères. Nous appelons tous les organisateurs de la conférence et tous les pays à contribuer au succès de la conférence et à la pleine application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, laquelle a constitué un des principaux éléments du résultat atteint lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, et sur la base de laquelle le TNP a été prorogé sans vote pour une durée illimitée. Nous espérons que la conférence sera l'occasion d'engager un processus conduisant à la pleine application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. L'établissement d'une telle zone est primordial pour la paix et la sécurité internationales, et il contribuera à faciliter l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. L'établissement d'une telle zone a déjà fait l'objet de décisions et résolutions multiples dans le cadre du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et du Traité de non-prolifération. Toute la difficulté pour nous consiste donc à appliquer nos propres décisions pour ne pas faire de l'ombre aux institutions que nous servons.

Le thème en discussion aujourd'hui est celui des matières fissiles. C'est une question qui revêt une importance cruciale aux yeux de l'Égypte. Je rappelle en effet que la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à laquelle l'Égypte appartient, a obtenu que figure, dans les fameuses «13 mesures pratiques» que nous avons adoptées lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, une affirmation de la nécessité d'ouvrir, à la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et de conclure ces négociations dans un délai de cinq ans. Douze ans après, nous attendons toujours l'ouverture des négociations. Toutefois, permettez-moi de rappeler la formulation exacte employée alors dans les 13 mesures pratiques. Je cite: «La nécessité de mener des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à la production d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires,

conformément à la déclaration du Coordonnateur spécial en 1995 et au mandat y figurant compte tenu des objectifs tant du désarmement nucléaire que de la non-prolifération nucléaire.».

En effet, un traité sur les matières fissiles ne peut être considéré séparément de l'objectif global du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes. En premier lieu, je tiens à dire que je souscris pleinement à la déclaration que le représentant de l'Afrique du Sud a prononcée au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, le mardi 19 juin dernier. Le désarmement nucléaire continue de figurer en bonne place parmi les priorités de l'Égypte, une priorité que nous n'avons eu de cesse de promouvoir devant toutes les instances internationales de désarmement. Nous sommes vivement préoccupés par la menace que l'existence des armes nucléaires fait peser sur l'humanité, et nous réaffirmons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Tant que ces armes existeront, la paix et la sécurité internationales resteront hors de notre portée.

Il y a quelques semaines à peine, à Vienne, l'Égypte a fait partie des 16 pays qui ont prononcé une déclaration concernant les conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait une explosion nucléaire. Il a notamment été dit que l'emploi d'armes nucléaires aurait, sur le plan humanitaire, des conséquences dévastatrices durables sur l'humanité qui, de toute évidence, iraient à l'encontre du droit international humanitaire. En effet, compte tenu de ces conséquences dévastatrices, il est impossible d'établir une distinction entre, d'une part, la possession d'armes nucléaires et, d'autre part, leur déploiement et leur utilisation. La diversité des États au nom desquels ces déclarations ont été faites et l'attitude positive adoptée par ces mêmes États vis-à-vis du désarmement nucléaire témoignent de la préoccupation croissante suscitée par l'absence de progrès vers la réalisation de cet objectif.

Le débat sur le désarmement nucléaire est parfois présenté comme s'il s'agissait d'un choix entre un processus graduel comprenant des mesures complémentaires prises à travers une succession de traités juridiquement contraignants – l'approche dite «étape par étape» – et, au contraire, l'élaboration d'un traité-cadre global, à savoir le «big bang» d'une convention sur les armes nucléaires.

Pour sa part, l'Égypte ne privilégie aucune de ces deux approches en particulier. L'important, quelle que soit l'approche retenue, c'est que la question du désarmement nucléaire soit traitée de toute urgence, étant donné la gravité des conséquences potentielles de l'existence des armes nucléaires. Or, cet objectif ne pourra être atteint que si les États prennent des mesures sérieuses et efficaces pour s'acquitter de leurs obligations et respecter leurs engagements.

Pour ce qui est de l'approche étape par étape, l'Égypte travaille au sein des instances existantes pour parvenir à un accord sur les mesures requises. Dans le contexte du Traité sur la non-prolifération nucléaire et en tant qu'État membre de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, l'Égypte a joué un rôle clef dans l'élaboration de l'accord conclu lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000 concernant les mesures concrètes devant conduire à l'élimination totale des armes nucléaires, c'est-à-dire les fameuses «13 mesures pratiques». Ces mesures ont été décidées en échange de l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires en faveur du désarmement nucléaire. Tout en réaffirmant l'accord conclu en 2000, la Conférence d'examen du TNP de 2010 est une nouvelle fois convenue d'un plan d'action comprenant 22 mesures de désarmement nucléaire. Dans le cadre de l'approche étape par étape, les mesures inscrites dans le plan d'action de 2010 et les 13 mesures pratiques de 2000 doivent être appliquées promptement, pleinement et scrupuleusement. Par ailleurs, pour mener complètement à bien cette approche, les États dotés d'armes nucléaires doivent s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de l'article VI du TNP et l'application du Traité doit devenir universelle.

C'est dans ce contexte d'une approche progressive qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est souvent présenté comme la prochaine étape logique. Sans entrer dans le débat sur ce qui pourrait être la prochaine étape logique, il est évident que pour qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles contribue à la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire ou, comme il ressort des 13 mesures pratiques, pour qu'il devienne un lien utile dans ce processus graduel, toutes les matières fissiles devront être prises en compte dans le champ d'application du futur traité. Le traité devra couvrir toutes les questions se rapportant aux matières fissiles et interdire toute production, passée ou future, de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. En d'autres termes, la question des stocks devra être prise en compte quel que soit le traité sur les matières fissiles que nous négocierons. Cela ne doit pas empêcher l'ouverture de ces difficiles négociations. En effet, nous reconnaissons que bien des aspects du traité feront l'objet de controverses et d'âpres négociations avant de pouvoir être pris en compte pour quelque durée que ce soit. Le but est précisément de s'assurer que les pays qui participent aux négociations sur un traité sont bien en train de négocier le même traité et qu'ils ne sont pas en train de se livrer à de l'autosuggestion, de se parler sans se voir ou de se contenter de reconnaître le droit de tout État de soulever n'importe quel point (ce qui, en soi, ne veut pas dire grand-chose, car tout État jouit du droit souverain de soulever le sujet de son choix) au risque de ne pas être pris au sérieux.

Outre la question des stocks existants, un traité sur les matières fissiles devra aussi porter sur des questions se rapportant à d'autres éléments entrant dans le champ d'application du traité; sur les définitions des matières fissiles et des installations de production; sur des procédures de vérification efficaces; sur la mise en œuvre du traité, y compris la coopération et l'assistance internationales; et sur de nombreux autres aspects. L'Égypte compte bien participer aux négociations sur l'ensemble de ces aspects. Toutefois, nous pensons que, de façon générale et pour établir un instrument véritablement efficace, le traité qui sera négocié devra être aussi complet et détaillé que possible.

L'Égypte, qui préside actuellement le Mouvement des pays non alignés, souscrit aussi à l'approche dite du «big bang». Dans ce contexte, elle demeure attachée au document de travail sur les éléments d'un plan d'action pour l'élimination des armes nucléaires, soumis par le Mouvement des pays non alignés lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et publié sous la cote NPT/CONF/2010/WP.47. Elle estime que des négociations sur un programme échelonné conduisant à l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis prenant fin en 2025, y compris sur une convention relative aux armes nucléaires, sont primordiales et doivent commencer sans tarder. Inutile de préciser que cette approche englobera également les matières fissiles.

Quelle que soit l'approche retenue pour parvenir au désarmement nucléaire, nous devons respecter certains principes, à savoir les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence. Toutefois, il est un autre principe auquel nous devons aussi veiller, et c'est le principe d'urgence. Le monde ne peut plus se permettre d'attendre indéfiniment un désarmement nucléaire en sachant que la persistance des armes nucléaires reste une menace pour l'humanité et risque d'être la cause potentielle de la prolifération nucléaire.

Au cours de la présidence égyptienne, nous avons présenté un projet de programme de travail pour la Conférence du désarmement, qui fait l'objet du document CD/1933/Rev.1 et qui renferme des propositions concernant la création de deux organes subsidiaires chargés de traiter, respectivement, la question du désarmement nucléaire et la question d'un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299, de mars 1995, et du mandat contenu dans ce document, y compris l'examen de toutes les questions connexes. La création de ces organes subsidiaires est une nécessité, à un moment où nous cherchons à progresser vers la réalisation de notre vision commune d'un monde sans armes

nucléaires. Cet objectif est aussi la priorité absolue du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 21, dont l'Égypte fait également partie. L'Égypte appelle une nouvelle fois la Conférence du désarmement à adopter sans plus tarder un programme de travail équilibré et complet comprenant l'établissement de tels organes subsidiaires. Elle est fermement convaincue que le document CD/1933/Rev.1 reste la base la plus solide pour rechercher un consensus.

Le fait que les États dotés d'armes nucléaires continuent de détenir des arsenaux à des fins de dissuasion, de développer de nouvelles générations d'armes nucléaires, d'assister les états qui ne sont pas parties au Traité, ce qui a pour effet de ne pas les encourager à y adhérer, et de déployer des armes nucléaires sur le territoire d'États non dotés de telles armes à travers des arrangements de mise en commun des arsenaux nucléaires dans le cadre d'alliances militaires, nuisent aux efforts en faveur du désarmement nucléaire. La communauté internationale doit, par conséquent, redoubler d'efforts pour faire en sorte que les États dotés d'armes nucléaires et les pays qui ne sont pas parties au TNP prennent les mesures appropriées pour éliminer rapidement, totalement et définitivement leurs armes nucléaires.

En conclusion, je voudrais réagir brièvement sur un autre sujet. Je voudrais rappeler l'article 30 du règlement intérieur, qui dispose, et je cite:

«L'objet des déclarations faites en séance plénière correspond normalement au thème alors en discussion, conformément au programme de travail convenu. Cependant, tout État membre de la Conférence a le droit de soulever en séance plénière une question ayant trait aux travaux de la Conférence et à l'entière possibilité d'exposer ses vues sur toute question qui, à son avis, mérite de retenir l'attention.».

Cet article est très clair, et il n'est pas nécessaire d'adopter les règles d'une autre instance quelle qu'elle soit.

Le Président: Je remercie le représentant de l'Égypte pour son allocution et pour les mots aimables adressés à la présidence. Je passe maintenant la parole à l'orateur suivant qui est le représentant de Cuba.

M. Yusnier Romero Puentes (Cuba) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous vous souhaitons le plein succès et vous assurons de notre coopération aux travaux de cette auguste instance.

La Conférence du désarmement est à un stade crucial de ses travaux. Le sujet de l'interdiction des matières fissiles est étroitement lié au blocage de la Conférence, même s'il n'en est en aucun cas la cause principale.

Nous sommes préoccupés par l'analyse sélective et politisée que certains font de cette question, et nous savons que les intérêts en jeu sont principalement ceux des pays occidentaux.

Cuba est favorable à l'idée d'ouvrir, à la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable visant à interdire la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs et prenant en compte les stocks existants.

De notre point de vue, la négociation d'un traité sur les matières fissiles représente une mesure positive, mais elle demeurera insuffisante si nous ne définissons pas les mesures qui devront être prises ultérieurement pour parvenir à un désarmement nucléaire.

Puisque le traité est censé marquer une nouvelle étape vers l'élimination totale des armes nucléaires, il devra impérativement renfermer des dispositions ayant trait non seulement à la non-prolifération, mais aussi au désarmement nucléaire.

Cuba est prête à négocier, à la Conférence du désarmement, un traité tendant à interdire et éliminer les armes nucléaires, un traité visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, et un traité tendant à donner des garanties de sécurité efficaces aux États qui, à l'image de Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires. La Conférence du désarmement a la capacité de traiter ces questions simultanément, car seule la volonté politique fait défaut.

De notre point de vue, un traité sur les matières fissiles devra interdire la production de matières fissiles susceptibles d'être utilisées à des fins militaires et appeler à la déclaration et à l'élimination irréversible de tous les stocks de matières fissiles, suivant un calendrier concerté. Il devra également interdire la production future de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

À l'heure actuelle, plusieurs États réfléchissent à des nouvelles formules susceptibles de nous permettre de négocier des traités de désarmement. Notre position sur ce point est bien connue: Cuba n'appuiera pas l'ouverture de négociations sélectives sur un sujet donné. Nous réaffirmons que la Conférence du désarmement est la seule instance légitime pour négocier sur ce sujet.

Étant donné l'urgente nécessité d'éliminer la menace que les armes nucléaires font peser sur la sécurité internationale, nous exhortons les États membres à faire le maximum pour adopter et exécuter un programme de travail équilibré et complet prenant en compte les véritables priorités dans le domaine du désarmement.

Le Président: Je remercie le représentant de Cuba pour son allocution et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation allemande, de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous assurer de notre plein appui. Je saisis également cette occasion de dire au revoir aux collègues qui vont quitter Genève dans le courant de l'été prochain, de les remercier de leur coopération et de leur amitié et de leur souhaiter, ainsi qu'à leur famille, le plein succès pour l'avenir.

Conformément à notre calendrier d'activités, notre débat thématique d'aujourd'hui est une nouvelle fois consacré à la question d'un «traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires», pour reprendre le titre de la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies. La délégation allemande s'est exprimée à de très nombreuses reprises au cours des dernières années (je devrais plutôt dire décennies) écoulées, ce qui témoigne de l'importance que mon pays attache à l'idée de franchir cette nouvelle étape fondamentale sur la voie d'un monde sans armes nucléaires, étape qui consiste à traiter la question des matières essentielles requises pour fabriquer des armes nucléaires, c'est-à-dire les matières fissiles, dans le cadre d'un traité international.

À l'image de l'immense majorité des États du monde, nous aurions vraiment souhaité que cette question soit réglée depuis longtemps. Nous devons bien entendu nous contenter de spéculations historiques, mais qui sait quels effets bénéfiques un tel traité aurait pu produire au niveau mondial et, surtout, au niveau régional?

Malheureusement, les choses ne se sont pas déroulées ainsi, en raison des nouveaux obstacles érigés par ceux qui, pour des raisons qui leur appartiennent, n'avaient aucun intérêt à voir ce projet avancer efficacement. Après tant d'années d'occasions gâchées et d'échecs, et compte tenu du fait que cette incapacité à amorcer ce processus contribue

encore pour une bonne part à la paralysie de la principale instance multilatérale de négociation, c'est-à-dire de la Conférence du désarmement, il est grand temps que tous les États qui ont une responsabilité directe à cet égard redoublent d'efforts pour créer les conditions susceptibles de faire avancer ce projet. Les États qui ont produit ou qui produisent encore des matières fissiles pour des armes nucléaires ont une responsabilité particulière à cet égard, ce qui fait évidemment partie de la nature même du problème.

Chacun doit par conséquent se demander quelles sont les conditions qui doivent effectivement être réunies dans un même mandat pour permettre à la Conférence d'ouvrir des négociations sur un sujet aussi important que l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et sur les questions qui s'y rapportent. Inversement, chacun doit s'abstenir de préjuger inutilement des questions du mandat qui feront nécessairement l'objet de controverses dans le cadre des négociations.

Au cours des trois dernières années écoulées, seul un État membre de la Conférence du désarmement s'est opposé à l'ouverture de telles négociations, provoquant ainsi un blocage de la situation. Si les 64 autres États membres sont véritablement déterminés à avancer sur cette question, ils doivent rechercher des moyens pragmatiques et efficaces de parvenir à leurs fins. Nous devons montrer notre détermination à aller de l'avant par des moyens pratiques, et non nous contenter de blâmer un seul État pour cette impasse persistante.

L'Allemagne estime qu'il convient d'explorer tous les moyens de promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Un de ces moyens consiste à inviter des experts à travailler sur les questions techniques à un moment où les diplomates sont bloqués. C'est ce que nous avons tenté de faire lors de la réunion d'experts scientifiques que l'Allemagne et les Pays-Bas ont organisée à Genève, les 29 et 30 mai derniers.

J'ai brièvement évoqué cette réunion au cours de la séance plénière du 31 mai. J'ai également fait quelques remarques essentielles concernant l'approche générale préconisée par l'Allemagne pour un traité sur les matières fissiles, et je vous renvoie à ces remarques.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous informer que les deux coorganisateur de la réunion d'experts, c'est-à-dire l'Ambassadeur van den Ijssel et moi-même, ont envoyé au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Tokayev, un rapport de la réunion dont ils ont demandé qu'il soit publié en tant que document officiel de la Conférence. Des exemplaires de notre lettre et du rapport vous ont été distribués aujourd'hui, et vous en trouverez également à l'entrée de la salle. Nous demanderons également à ce que le rapport soit dûment reflété dans le rapport annuel que la Conférence du désarmement soumettra à l'Assemblée générale des Nations Unies.

La réunion d'experts scientifiques consacrée aux aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles a réuni les représentants de 45 États, y compris des experts venus des capitales et des représentants du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, de l'AIEA, de la Commission européenne (Euratom) et de l'Institut de recherche sur le désarmement des Nations Unies (UNIDIR), soit, en tout, une petite centaine de participants.

La réunion était organisée en application de la résolution 66/44 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 12 janvier 2012, intitulée «traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires», dans laquelle l'Assemblée générale a, entre autres, encouragé «les États Membres intéressés, ... à poursuivre leurs efforts, notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement et en marge de celle-ci, en vue de l'ouverture des négociations, y compris en organisant des réunions sur les divers aspects techniques du traité auxquelles participeront des experts scientifiques».

Les participants à la réunion ont examiné les moyens de garantir le principe d'irréversibilité d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. En particulier, les questions suivantes ont été traitées:

- Premièrement, comment les installations capables de produire des matières fissiles peuvent-elles être mises hors service de façon vérifiable et transparente?
- Deuxièmement, comment traiter les installations qui se trouvent sur le territoire des États dotés d'armes nucléaires et qui, à l'origine, n'ont pas été conçues pour être soumises à des garanties, et comment assurer la conversion des installations de l'utilisation de combustible de qualité militaire à l'utilisation de combustible à usage civil?

Ces questions ont été examinées dans le cadre de groupes de travail, auxquels les différents experts ont contribué selon leur domaine de spécialisation respectif, et ces débats ont été suivis de commentaires et interventions des participants.

Les participants ont écouté un exposé liminaire consacré à un tour d'horizon de la situation actuelle de la question des matières fissiles en tant que point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, et aux éléments techniques de base des matières fissiles et de leur vérification. Cet exposé a été suivi de la présentation de plusieurs études de cas intéressantes, telles que la mise hors service des anciennes installations françaises de production de plutonium et d'uranium fortement enrichi, la mise hors service de l'ancienne usine pilote de retraitement de Karlsruhe (Allemagne), et le rôle joué en ce domaine par les garanties de l'AIEA. À partir de ces exemples concrets, les participants ont procédé à l'analyse systématique des difficultés liées à l'application de garanties aux anciennes usines qui n'étaient auparavant soumises à aucun régime de garanties. En guise d'étude de cas régionale, la situation de la production de matières fissiles en Asie du Sud a été examinée de façon plus attentive dans la perspective d'un futur traité sur les matières fissiles. Enfin, les participants ont examiné la question de la mise sous garanties des installations civiles et des installations militaires reconverties à des usages civils en activité.

Je crois qu'il est juste de dire que le rapport de la réunion renferme des éléments d'information intéressants qui seront utiles pour les études et débats à venir. À ce stade, je voudrais simplement tirer de cette expérience la conclusion générale suivante. Les exposés et les interventions ont clairement montré que des clarifications techniques importantes étaient nécessaires. Il était aisé de constater que nous faisons face à des difficultés techniques importantes, et que des échanges de vues intenses allaient devoir se tenir entre experts et diplomates. Dans la plupart des cas, les diplomates n'ont aucune compétence universitaire en physique nucléaire ou en chimie.

Les experts peuvent énumérer les différentes solutions possibles et en décrire les conséquences techniques sans entrer en négociation, ce qui peut contribuer à poser des bases solides sur lesquelles les diplomates pourront s'appuyer lorsqu'ils ouvriront les négociations. Toutefois, l'Allemagne espère, bien entendu, que les négociations proprement dites pourront s'ouvrir le plus tôt possible, et nous ferons tout pour y parvenir.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les participants à la réunion scientifique d'experts, en particulier aux délégations qui ont fait venir des experts techniques de leurs capitales. Nous remercions en particulier tous les participants qui ont contribué activement au débat. Mon collègue Coprésident, l'Ambassadeur Paul van den Ijssel, s'exprimera ultérieurement concernant le deuxième volet de notre initiative.

Le Président: Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne pour les mots aimables adressés à la présidence et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. van den Ijssel (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi également, à mon tour, de vous assurer de notre appui indéfectible au cours de votre présidence, et j'aimerais aussi, à l'image de l'orateur précédent, l'Ambassadeur de l'Allemagne, saisir cette occasion de dire au revoir à tous ceux qui s'apprêtent à quitter Genève cet été. Je leur souhaite bonne chance, à la fois sur un plan personnel et sur un plan professionnel. Je pense en particulier à deux de mes collaborateurs, Peter et Eva, qui nous quitteront prochainement.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de revenir sur la question d'un traité sur les matières fissiles à l'occasion de la présente séance plénière. Au cours de la séance précédente, le 31 mai, je vous ai présenté mes principales idées concernant un futur traité et j'ai souligné l'importance que nous accordions à un tel instrument, que nous considérons comme une étape indispensable sur la voie d'un monde sans armes nucléaires et comme une mesure sur laquelle nous sommes tombés d'accord à plusieurs reprises, en particulier dans le plan d'action que nous avons adopté en 2010. On trouvera des renseignements plus détaillés concernant notre vision de certains aspects techniques du traité sur les matières fissiles, notamment, dans le document de travail que les Pays-Bas ont soumis l'année dernière conjointement avec l'Allemagne, la Bulgarie, l'Espagne, le Mexique, la Roumanie, la Suède et la Turquie, et qui porte la cote CD/1910.

Je tiens à remercier mon collègue allemand du résumé qu'il nous a présenté de la réunion d'experts scientifiques organisée conjointement par l'Allemagne et les Pays-Bas, les 29 et 30 mai. Comme annoncé précédemment, nous prévoyons d'organiser une deuxième série de réunions, sous le même format, les 28 et 29 août prochains. Ces réunions d'experts devraient s'articuler autour des thèmes suivants:

1. Comment détecter les activités secrètes, non déclarées ou privées, en particulier les activités d'enrichissement d'uranium;
2. La question de la nécessité d'un accès réglementé spécifique au traité sur les matières fissiles et, le cas échéant, la conception d'un tel dispositif;
3. Le champ d'application d'un éventuel système de garanties de façon à prévenir tout détournement de matières fissiles réservées à des usages civils, de matières déclarées comme excédentaires ou de matières stockées par les États dotés d'armes nucléaires en vue d'une utilisation future.

Nous comptons envoyer sous peu une invitation à toutes les missions à Genève en vue de cette réunion d'experts. Nous sommes fermement convaincus que les contributions des experts scientifiques et techniques sont des plus précieuses dans la préparation des négociations à venir. C'est pourquoi nous comptons sur la participation active de nombreux experts, et aussi, bien entendu, de nombreux diplomates, à la réunion des 28 et 29 août prochains.

Le Président: Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas pour les propos aimables adressés à la présidence et donne maintenant la parole à la délégation polonaise.

M. Lusiński (Pologne): Je vous remercie Monsieur le Président. Tout d'abord, veuillez accepter nos félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. La France porte des responsabilités toutes particulières dans le cadre des questions nucléaires au niveau global. Je voudrais vous assurer du soutien très amical de ma délégation.

La Pologne partage l'avis selon lequel un débat approfondi s'impose, de même que des négociations sur la question des matières fissiles. C'est la question qui revêt la plus haute importance en tant que première étape sur la voie du désarmement nucléaire complet. La cessation de la production de plutonium et d'uranium pour la fabrication d'armes nucléaires est le pilier indispensable du Traité sur la non-prolifération et de son plan

d'action auquel nous avons tous souscrit à la Conférence d'examen de 2010. Cela doit aussi améliorer le climat qui entoure la question de l'utilisation de l'énergie nucléaire, option valable pour beaucoup de pays.

Le récent débat tenu sous la présidence finlandaise démontre qu'il est possible et souhaitable de réduire les tensions graves. Peut-être est-ce là une bonne occasion de chercher la troisième voie permettant de satisfaire chaque État partie. Améliorer le contexte stratégique doit être plus facile aujourd'hui qu'il y a trois décennies. Nous devons, et nous pouvons, progresser collectivement vers la réduction des arsenaux pour rassurer les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires.

Monsieur le Président, le lancement rapide de la négociation d'un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles doit sauver la Conférence, mais aussi rétablir la confiance en la diplomatie multilatérale. Cela doit être notre but commun.

Le Président: Merci beaucoup mon cher collègue. Je remercie vivement la délégation polonaise pour les propos aimables adressés à la présidence; l'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur du Japon.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans la conduite de nos débats thématiques.

J'ai écouté avec un grand intérêt les interventions faites par mes collègues lors de la première séance consacrée à la question des matières fissiles, et j'ai aussi exposé la position de mon pays à ce sujet. Aujourd'hui, je voudrais développer plus spécifiquement les idées du Japon concernant deux grandes questions qui ont, semble-t-il, suscité des divergences de vues entre États membres.

La première concerne le lien entre un traité sur les matières fissiles et une convention sur les armes nucléaires. Au cours de la séance précédente, il a été affirmé que nous devons plutôt commencer à négocier une convention sur les armes nucléaires et qu'un traité sur les matières fissiles ferait partie d'une telle convention. De même, un autre orateur a laissé entendre que certains couplages entre un traité sur les matières fissiles et une convention sur les armes nucléaires étaient envisageables. Ma délégation a déjà eu l'occasion de le dire, elle est prête à participer, à plus longue échéance, à des discussions concernant un cadre multilatéral de désarmement nucléaire, ou une convention sur les armes nucléaires, dans la perspective de la phase ultime des efforts que nous ferons dans le but d'éliminer totalement les armes nucléaires. En revanche, au vu des circonstances internationales actuelles, la négociation d'une convention sur les armes nucléaires n'est ni réaliste ni envisageable. Pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, il convient de prendre successivement un ensemble de mesures pratiques et efficaces. Nous croyons que, pour y parvenir, l'étape qui doit succéder au TICE consiste à ouvrir immédiatement des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles, cette question étant actuellement la plus mûre pour la négociation. Le Japon estime que cette approche jouit de l'adhésion de la grande majorité des États membres de la Conférence du désarmement. En conséquence, nous considérons que les propositions tendant à établir un lien entre un traité sur les matières fissiles et une convention sur les armes nucléaires ou à négocier le traité dans le cadre de la convention n'ont rien pour faciliter nos discussions ici.

Ma deuxième remarque concerne le traitement des stocks. Comme nous l'avons dit dans notre précédente déclaration, le Japon reconnaît qu'un traité sur les matières fissiles devra, à tout le moins, interdire, d'abord, le transfert des stocks de matières fissiles de qualité militaire vers des pays tiers, puis le détournement des stocks de matières fissiles réservées à des utilisations militaires classiques vers la fabrication d'armes nucléaires, et, enfin, la réaffectation des stocks déclarés comme excédentaires à la fabrication d'armes

nucléaires. Nous entendons faire valoir ces idées lorsque les négociations seront ouvertes. Néanmoins, puisque nous attendons toujours l'ouverture de ces négociations, ce qui compte par-dessus tout aujourd'hui est précisément de parvenir à ouvrir les négociations. Dans ce contexte, il nous paraît superflu de faire de la remise en discussion du mandat Shannon de façon à inclure la question des stocks dans le champ d'application du traité une condition préalable à l'ouverture des négociations. Nous préférons ouvrir les négociations dès à présent, en nous basant sur le mandat sous sa forme actuelle.

Le Président: Je remercie l'Ambassadeur du Japon pour les propos aimables adressés à la présidence et donne maintenant la parole à l'orateur suivant inscrit sur la liste, l'Ambassadeur d'Australie.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que l'Australie intervient depuis le début de votre présidence, permettez-moi de saisir cette occasion de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous assurer que l'Australie appuiera vos travaux et vos efforts. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Hoffmann de nous avoir présenté un excellent résumé de la réunion parallèle sur les matières fissiles organisée par l'Allemagne les 29 et 30 mai derniers. L'Australie a été heureuse de dépêcher un expert de sa capitale à l'occasion de cette rencontre.

Nous aurons franchi un certain nombre d'étapes marquantes et bienvenues lorsque nous aurons ouvert, puis conclu, les négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, et lorsqu'un tel instrument sera finalement entré en vigueur, conformément au rapport établi en 1995 par le Coordonnateur spécial et publié sous la cote CD/1299 et au mandat contenu dans ce rapport.

Comme l'Australie l'a souligné lorsqu'elle s'est exprimée pour la dernière fois sur cette question à la Conférence du désarmement, la conclusion d'un tel traité ne constitue pas une fin en soi, et nous devons continuer à travailler. Toutefois, un traité interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires marquera une étape importante vers un désarmement nucléaire irréversible et un point de repère essentiel sur la voie de notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. Après tout, il sera impossible de vider le bassin tant que le robinet restera ouvert.

Lorsque la Conférence du désarmement a traité de cette question pour la dernière fois, il y a quelques semaines, l'Australie a, comme de nombreux autres États membres, souligné l'importance des moratoires sur la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Cet aspect des choses a également été souligné par les ministres qui ont participé à la Réunion ministérielle de l'Initiative de non-prolifération et de désarmement, qui s'est tenue à Istanbul le 16 juin dernier. Certes, des moratoires sur la production ne remplaceront jamais des engagements irréversibles, effectivement vérifiables et juridiquement contraignants souscrits dans le cadre d'un traité, mais les moratoires existants et les efforts entrepris à cette fin dans le but de démanteler les installations et d'éliminer les matières fissiles contribuent à développer la confiance et envoient des signaux clairs quant à la nécessité d'aller au-delà de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Il convient d'accueillir avec satisfaction le fait que certains États dotés d'armes nucléaires ont déclaré et appliquent un moratoire sur la production de matières fissiles. Toutefois, on peut regretter que d'autres États dotés d'armes nucléaires n'aient toujours pas fait connaître leur intention de ne plus produire de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et, plus encore, que certains d'entre eux poursuivent encore leurs activités de production.

L'Australie ne se fait aucune illusion quant aux nombreuses mesures qui doivent encore être prises pour parvenir à un monde sans armes nucléaires. Toutefois, même si nous attendons toujours l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui aurait dû intervenir depuis longtemps, la communauté internationale ne tolère plus les explosions nucléaires expérimentales. Même si nous attendons toujours la négociation d'un traité conformément au document CD/1299, laquelle aurait dû avoir lieu depuis longtemps, la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ne devrait plus appartenir à la réalité.

Le Président: Je vous remercie pour les propos aimables adressés à la présidence et donne maintenant la parole à l'orateur suivant, qui est le représentant du Pakistan.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités. J'ai souhaité prendre la parole aujourd'hui pour exprimer notre point de vue sur la question des matières fissiles.

Notre premier débat consacré à cette question conformément au calendrier d'activités que nous avons adoptées a déjà eu lieu. Nous n'avons pas été surpris de constater que les points de vue qui se sont exprimés ont fait apparaître des divergences d'opinions concernant le champ d'application d'un traité sur les matières fissiles et, plus particulièrement, la prise en compte des stocks et la définition des matières fissiles. Ces deux questions sont essentielles pour déterminer la nature du traité que les États membres envisagent de négocier. Il est évident que certaines délégations, qui cherchent à exclure les stocks existants, ne voient dans le traité sur les matières fissiles qu'une vitrine leur permettant de graver dans le marbre un régime de non-prolifération discriminatoire. D'autres, qui souhaitent que les stocks soient pris en compte, espèrent qu'un tel traité pourra devenir une étape significative sur la voie d'un désarmement nucléaire. De notre point de vue, ces divergences de vues profondes n'apportent pas la base nécessaire à un consensus susceptible de nous permettre de définir un objectif commun. De plus, une analyse minutieuse et approfondie des points de vue exprimés par certaines grandes puissances et par leurs alliés les plus proches concernant les questions relatives aux définitions et aux stocks existants fait clairement apparaître les intentions réelles qui se cachent derrière leur volonté de parvenir à un traité sur les matières fissiles, nonobstant la rhétorique idéaliste qu'ils affichent.

Il a été dit qu'un traité sur les matières fissiles marquerait une étape vers un désarmement nucléaire. Toutefois, certains affirment aussi que la question de la réduction des stocks ne peut entrer dans le champ de ces négociations et qu'il convient d'adopter une approche restrictive de la définition des matières fissiles et du champ d'application du traité. Dans ces circonstances, nous avons du mal à comprendre comment un tel traité pourrait contribuer au désarmement nucléaire.

Comme chacun le sait, la confiance trouve ses racines profondes dans l'expérience. En ce qui concerne les engagements verbaux de certaines grandes puissances dans le domaine du désarmement nucléaire, permettez-moi de récapituler brièvement les expériences que nous avons vécues.

Depuis que l'Assemblée générale des Nations Unies a, pour la première fois, adopté une résolution sur le désarmement nucléaire, il y a plus de soixante ans, aucune mesure crédible ou durable en faveur d'un désarmement nucléaire n'a été prise. S'il est vrai que, dans le Document final adopté par l'Assemblée générale à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, ces mêmes grandes puissances ont accepté la responsabilité particulière de débarrasser le monde des armes nucléaires et si la Conférence du désarmement a été créée dans ce but précis, le fait est qu'en trente-quatre années, le désarmement nucléaire mondial n'a pas connu le moindre progrès.

À l'image des nobles intentions que nous entendons aujourd'hui concernant un traité sur les matières fissiles, ces grandes puissances ont conclu, il y a quarante-cinq ans, un traité discriminatoire par lequel elles ont obtenu des États non dotés d'armes nucléaires la garantie qu'il ne mettrait pas au point d'armes nucléaires, en échange d'une vague promesse de renonciation à leurs propres armes nucléaires dans un avenir lointain. Cet avenir lointain reste aussi lointain aujourd'hui qu'il l'était il y a cinquante ans. Phénomène intéressant, non contentes d'avoir réussi à conserver leurs armes nucléaires, ces puissances affirment avec insistance que des garanties négatives internationales et juridiquement contraignantes apportées par les États dotés d'armes nucléaires aux États non dotés ne sont ni pragmatiques ni nécessaires. Au cours des cinquante dernières années écoulées, outre qu'elles ont conservé la possession de leurs armes nucléaires, ces grandes puissances ont mis à profit l'agenda de la non-prolifération pour promouvoir leurs objectifs stratégiques mondiaux et régionaux. Elles ont, chaque fois que cela était nécessaire à la défense de leurs propres intérêts, eu recours à des politiques discriminatoires contraires aux règles et normes qu'elles avaient elles-mêmes instituées. Et voilà qu'aujourd'hui, elles cherchent à nous faire croire qu'une fois que la production de matières fissiles aura cessé, elles pourront peut-être, dans un avenir lointain, examiner la question des stocks. Malgré tout ce qu'elles cherchent à nous faire croire, nous sommes convaincus de leurs intentions réelles.

La position pakistanaise concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est parfaitement connue de cette auguste instance. Toutefois, certains éléments de notre politique méritent d'être rappelés. Au paragraphe 29 du Document final adopté par l'Assemblée générale à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, nous sommes tous tombés d'accord, par consensus, pour affirmer que «l'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit».

Pour qu'un traité sur les matières fissiles soit véritablement non discriminatoire, il doit impérativement couvrir l'ensemble de la production de matières fissiles, c'est-à-dire la production passée, présente et à venir, et les définitions doivent englober tous les types de matières fissiles. Seul un traité équitable de cette nature permettra de garantir la sécurité et la confiance de tous les États.

La proposition tendant à ce que le traité ne couvre que la production à venir ne contribuera pas au désarmement nucléaire et ne permettra pas de résoudre les asymétries régionales. Elle ne permettra même pas d'élaborer un véritable instrument de non-prolifération, car son champ d'application restreint rendra possible le détournement des stocks existants et la constitution de stocks ultérieurs à travers les processus rendus possibles par les exceptions instituées par le Groupe des fournisseurs nucléaires. Nous avons déjà expliqué en détail comment ces dispenses spéciales avaient influencé négativement notre sécurité nationale. Un traité sur les matières fissiles qui excluait les stocks existants, en donnant libre cours à ces politiques sélectives et discriminatoires, ne ferait qu'alimenter nos préoccupations au sujet de notre propre sécurité.

On nous a dit à maintes reprises que le mandat Shannon constituait la base pour traiter la question des stocks. Cette fameuse «ambiguïté constructive» n'apporte plus aucune garantie à ma délégation, particulièrement au vu des arrangements discriminatoires qui se pratiquent dans notre région. En l'occurrence, la question des stocks existants doit absolument être traitée d'une façon très directe. Dans le cas contraire, il faut créer des conditions de base reposant sur une approche non discriminatoire.

Récemment, nous avons constaté que plusieurs délégations tentaient de lier le sort de la Conférence du désarmement à l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles en exprimant leur frustration devant l'impasse persistante sur cette question. N'oublions pas que la Conférence du désarmement n'est pas chargée d'une seule mission,

et s'il est impossible de progresser sur une question, les autres questions peuvent et doivent être traitées. Au cours de la première série de débats thématiques à la Conférence, nous avons constaté qu'aucune délégation ne s'opposait expressément à l'ouverture de négociations sur des garanties de sécurité négatives. Si tel est effectivement le cas, nous devons immédiatement établir un organe subsidiaire chargé de cette question. Dans la négative, les délégations qui s'opposent à l'ouverture de ces négociations doivent clairement faire connaître leur position, de la même façon que le Pakistan a toujours été très clair sur les raisons qui l'avaient conduit à s'opposer au principe de la négociation d'un traité sur les matières fissiles.

Le Président: Je remercie le représentant du Pakistan pour son allocution et pour les propos aimables adressés à la présidence et donne maintenant la parole à la délégation canadienne.

M^{me} Anderson (Canada) (*parle en anglais*): Nous avons relevé un certain nombre d'observations aujourd'hui et lors de la précédente séance plénière consacrée à une interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Pour stimuler le débat, nous voudrions, à notre tour, apporter quelques observations sur un certain nombre d'éléments.

En premier lieu, nous avons pris note des déclarations prononcées par certaines délégations, particulièrement au cours du débat précédent, mais aussi lors du débat consacré à la revitalisation de la Conférence, déclarations dont les auteurs ont adressé des mises en garde contre l'idée de rechercher des moyens de promouvoir un traité sur les matières fissiles en dehors de la Conférence. À l'image d'autres délégations, le Canada indique depuis longtemps qu'il est prêt à examiner de telles options si la Conférence demeure incapable d'ouvrir des négociations sur un traité sur les matières fissiles. Nous restons prudents, conscients que nous sommes des effets potentiels qu'une telle démarche pourrait avoir sur la Conférence du désarmement, que nous continuons d'apprécier pour le potentiel qu'elle nous offre en tant qu'instance de négociation. Pourtant, plus de quinze années se sont écoulées sans que nous soyons capables de nous rapprocher d'un traité sur les matières fissiles, malgré l'appui énergique de la plupart des États membres et les appels répétés de l'Assemblée générale et des conférences d'examen du TNP. Il nous apparaît par conséquent à la fois prudent et nécessaire d'envisager de nouvelles perspectives pour promouvoir nos intérêts communs à travers la conclusion de ce traité. Le fait d'étudier ces solutions ne signifie pas la destruction de la Conférence, bien au contraire. C'est l'inaction qui tue la Conférence. Si nous ne sommes pas capables de réfléchir dans un esprit de créativité, la Conférence deviendra inutile, faute d'avoir pu négocier un traité sur les matières fissiles ou aucune autre des questions centrales inscrites à son ordre du jour.

En deuxième lieu, nous avons, notamment aujourd'hui, écouté attentivement un certain nombre de délégations, qui ont souligné qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles n'était pas une fin en soi. Nous tenons, à notre tour, à souligner que le Canada partage pleinement ce point de vue. Il y a longtemps que nous affirmons que la seule façon efficace de parvenir à un désarmement nucléaire consiste à engager un processus graduel destiné à mettre fin à la prolifération de ces armes, à réduire les stocks existants et à les éliminer de façon irréversible. La prochaine étape logique, qui n'est toutefois ni la seule, ni la dernière, consiste à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Enfin, ma délégation accueille avec satisfaction les déclarations des délégations qui ont choisi d'évoquer plus spécifiquement certains éléments qu'elles souhaiteraient voir pris en compte dans un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Cependant, le fait de débattre de ces questions à la Conférence ne contribue pas véritablement à promouvoir une meilleure compréhension de nos positions initiales. Le mandat Shannon indique clairement que

les termes d'un traité visant à interdire la production de matières fissiles doivent être examinés dans le cadre des négociations proprement dites. C'est seulement lorsque nous aurons ouvert les négociations que nous serons véritablement en mesure d'examiner en détail ces questions techniques et politiques complexes et de rechercher des compromis effectifs répondant à nos besoins collectifs et nationaux.

L'intérêt de notre débat d'aujourd'hui tient principalement au fait qu'il contribue à enrichir nos négociations à venir. Si tel n'est pas le cas, nous ne faisons que répéter des positions déjà bien connues. La délégation entend poursuivre ses consultations avec les délégations intéressées, afin de rechercher les moyens de promouvoir la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Elle le fera dans les semaines qui viennent, dans la perspective de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous nous sommes déjà entretenus avec un certain nombre de délégations, que ce soit individuellement ou dans le cadre des groupes régionaux. Nous regrettons de n'avoir pu le faire dans tous les cas, et je tiens à répéter que le Canada est prêt à rencontrer à tout moment tous les États intéressés dans le but d'examiner cette question.

Le Président: Je remercie la délégation canadienne pour les propos aimables adressés à la présidence et pour son allocution, et donne maintenant la parole à l'Ambassadrice du Royaume-Uni.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je vous salue, vous remercie d'avance pour vos efforts, et vous assure du soutien de ma délégation.

(L'oratrice poursuit en anglais)

Le Gouvernement du Royaume-Uni reste déterminé à atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, auquel nous aspirons depuis longtemps. Pour le Royaume-Uni, la prochaine étape logique sur cette voie se trouve dans la négociation et la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Un traité visant à mettre un terme à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires représente une mesure de désarmement à part entière. Nombreux sont les États qui souhaitent que les stocks soient pris en compte. Nous le comprenons, mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs. L'arrêt de la production est une première étape. Assortir le mandat de telle ou telle condition restreint le champ de nos négociations au lieu de l'élargir.

Comme l'a souligné le 14 juin dernier l'Ambassadeur du Brésil, M. Guerreiro, lorsque les États décident d'engager des négociations de fond sur telle ou telle question, peu leur importe le manque de précision ou de clarté du mandat de négociation. Inversement, lorsque les États se refusent à ouvrir des négociations sur une question donnée, ils sont très attachés à la précision et à la clarté du mandat de négociation et sont peu enclins à laisser la place à l'ambiguïté, qu'elles soient constructives ou non. Ma délégation pense que le mandat Shannon nous donne tout ce dont nous avons besoin.

Le Royaume-Uni est profondément attaché aux obligations auxquelles il a souscrit en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et il souhaite continuer à appliquer le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous devons réunir tous nos efforts pour renforcer le TNP à travers la mise en œuvre de l'ensemble des mesures inscrites dans le plan d'action, en particulier de celles qui concernent les travaux susceptibles d'être entrepris à la Conférence du désarmement. Le Royaume-Uni reste fermement déterminé à engager, à la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles.

Je voudrais m'écarter maintenant du discours que j'avais préparé pour évoquer certains des termes que nous employons à la Conférence. Selon moi, il n'existe aux Nations Unies aucun groupe appelé «grandes puissances». Je crois que, dans le contexte d'un traité sur les matières fissiles, certains pays sont considérés comme possesseurs d'armes nucléaires et que certains pays ont produit ou produisent encore des matières fissiles. C'est pourquoi, dans le cadre de notre débat, il me paraît inapproprié de laisser entendre qu'il y aurait des grandes puissances dont il faudrait parler en utilisant le pronom «elles». Il faudrait plutôt parler de «nous»: «nous», les États dotés d'armes nucléaires, «nous», les États qui ont produit ou produisent encore des matières fissiles... «nous» et non pas «eux».

La Conférence du désarmement reste l'instance la plus appropriée pour négocier un traité sur les matières fissiles, car elle regroupe en son sein l'ensemble des principaux acteurs, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. La participation de ses principaux acteurs à l'élaboration d'un traité est primordiale si nous voulons que ledit traité soit à la hauteur de l'ambition de la communauté internationale de renforcer de façon effective le régime mondial de désarmement et de non-prolifération.

La force de la Conférence du désarmement réside dans le respect mutuel que ses États membres entretiennent pour les intérêts nationaux des autres membres. La règle du consensus assure la protection de ces intérêts, que ce soit lors des négociations ou, éventuellement, de la signature et de la ratification d'un traité, mais elle ne doit pas être utilisée pour bloquer l'adoption d'un programme de travail susceptible de nous remettre sur les bons rails.

Pour sa part, le Royaume-Uni a toujours dit qu'il était prêt à travailler sur les quatre questions centrales et que le programme de travail devait couvrir l'ensemble de ces questions. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU dans le message qui a été délivré en son nom à la Conférence le 24 janvier dernier, «un accord préalable sur leur portée ou leur résultat final ne doit en aucun cas conditionner l'ouverture de telles négociations, ni servir de prétexte pour s'y soustraire». Nous aurions pu aller de l'avant sur la base du document CD/1933, qui renfermait l'ambiguïté constructive évoquée par mon collègue brésilien et rappelée tout à l'heure par mon collègue égyptien.

Il ne nous reste plus de temps. Cette semaine marquera la fin de la deuxième partie de notre session annuelle de 2012. Dès le début de l'année, le Secrétaire général de l'ONU nous avait prévenus: «En 2012, l'avenir de la Conférence sera comme jamais auparavant au cœur de toutes les attentions. Déplorer les contraintes imposées par le règlement intérieur ou l'absence de volonté politique ne suffit plus à expliquer l'absence de progrès. L'Assemblée générale est saisie de la question et, si la Conférence reste dans l'impasse, sera prête à étudier de nouvelles solutions pour promouvoir le processus de désarmement.»

Nous n'avons pas tenu compte de cette mise en garde et, aujourd'hui, l'avenir de la Conférence et celui du désarmement en général est incertain. Cette situation ne sert les intérêts d'aucun État. Comme je l'ai dit, nous ne progressons sur aucune des quatre questions centrales auxquelles les États membres de la Conférence sont attachés. Il ne nous reste désormais que très peu de possibilités de montrer que la Conférence peut travailler. Nous avons exposé des idées pour revitaliser cette instance lors de la précédente séance. Nous continuerons de réfléchir à la façon de redonner à la Conférence du désarmement le rôle essentiel qui était le sien. Du point de vue du Royaume-Uni, la négociation d'un traité sur les matières fissiles représente un élément essentiel de cette démarche.

Je me joins aux orateurs précédents pour adresser mes souhaits les meilleurs à ceux de nos collègues qui s'appêtent à nous quitter. Cela a été une véritable joie de travailler avec vous tous, et je vous souhaite le meilleur pour l'avenir.

Le Président: Je remercie l'Ambassadrice du Royaume-Uni pour les propos aimables adressés à la présidence et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Afrique du Sud.

M. Minty (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Simon-Michel, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement, et de vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de l'Afrique du Sud dans l'exécution de votre mandat, qui est de conduire les travaux de la Conférence à ce stade critique.

Comme nous l'avons déclaré en de multiples occasions, le désarmement nucléaire reste notre priorité absolue. Depuis qu'elle est devenue membre de la Conférence du désarmement, en 1996, l'Afrique du Sud s'est toujours prononcée contre les positions extrêmes susceptibles d'entraver les efforts entrepris pour progresser sur le front du désarmement nucléaire. Dans cet esprit, mon pays a toujours préconisé une approche systématique et progressive devant conduire à notre objectif d'un monde sans armes nucléaires. C'est dans ce contexte que ma délégation reste favorable à l'ouverture et à la conclusion, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires répondant à la fois aux objectifs de non-prolifération nucléaire et de désarmement nucléaire.

De toute évidence, un traité qui se limiterait à mettre fin à la production de matières fissiles, tel que le proposent certains des États membres de la Conférence du désarmement, ne répondrait pas à la demande de l'immense majorité des États qui, à l'intérieur comme à l'extérieur de cette enceinte, réclament un traité qui, loin de se restreindre à figer le statu quo actuel, contribuerait aussi à la réalisation de notre objectif commun, qui est d'instaurer et préserver un monde débarrassé de la menace que les armes nucléaires font peser sur lui. Il est par conséquent regrettable que l'appellation de «traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles», qui n'a jamais été adoptée officiellement à la Conférence, ait fini par entrer dans notre vocabulaire au cours des dernières années écoulées.

Quelques délégations ont affirmé que le traitement des questions allant au-delà de la future production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires rendrait les négociations et le contenu d'un futur instrument beaucoup plus complexes et beaucoup plus coûteux. Si le traité doit faire parti d'un cadre global constitué d'instruments se renforçant mutuellement, nous ne sommes pas persuadés qu'un instrument extrêmement restreint dans son champ d'application et les modalités de son système de vérification contribuerait utilement au désarmement nucléaire. Certains États ont même affirmé qu'un tel instrument, outre qu'il renforcerait les inégalités existantes entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés de telles armes, risquerait en fait de figer les inégalités qui existent entre les États qui possèdent des matières fissiles susceptibles d'être utilisés dans la fabrication d'armes nucléaires. D'autre part, un tel traité n'empêcherait pas la production future d'un grand nombre de nouvelles armes, ce qui, précisément, irait à l'encontre des motifs qui seraient à l'origine de la conclusion d'un tel instrument.

Ma délégation ne partage pas l'avis de certains, qui affirme qu'un traité sur les matières fissiles constitue la seule question mûre pour la négociation. Nous croyons que la Conférence du désarmement, qui est une instance de négociation, est tout à fait capable de négocier sur n'importe quelle des questions inscrites à son ordre du jour, même si nous devons reconnaître qu'il sera probablement plus facile de conclure prochainement un accord juridiquement contraignant sur certaines questions que sur d'autres. S'il est vrai que nous avons des avis différents sur le degré de maturité de telle ou telle question, cela ne doit pas nous empêcher de procéder à l'examen de fond de toutes les questions inscrites à notre ordre du jour.

Nous connaissons tous le long parcours qui a conduit la communauté internationale à conclure de tels instruments à la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, nous rappelons, en particulier, le rapport que l'Ambassadeur Gerald Shannon a soumis à la Conférence en 1995 concernant l'arrangement le plus approprié pour négocier un traité sur les matières fissiles, ainsi que les exhortations adressées à la Conférence du désarmement par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 et les conférences d'examen du TNP de 2000 et 2010 pour qu'elle ouvre des négociations sur un tel instrument. Depuis la présentation du rapport Shannon, dix-sept années se sont écoulées, et la Conférence reste engluée dans un interminable débat autour du mandat d'un organe subsidiaire qui serait chargé de traiter cette question.

Nous savons tous que les matières fissiles telles que le plutonium de qualité militaire et l'uranium fortement enrichi sont des éléments essentiels dans la fabrication d'armes nucléaires. Il est évident que le contrôle de ces matières aura une incidence directe sur la lutte contre la prolifération. Pour nous, la conclusion d'un traité sur les matières fissiles constituerait un élément important dans la création d'un cadre global dont la finalité serait de débarrasser le monde des armes nucléaires. Si nous voulons véritablement promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération, la négociation d'un traité sur les matières fissiles ne doit plus être différée.

L'Afrique du Sud considère qu'un tel traité devra être non discriminatoire et vérifiable, et qu'il devra répondre à la fois aux objectifs du désarmement nucléaire et aux objectifs de la non-prolifération nucléaire. L'Afrique du Sud, qui est le premier pays à avoir mis au point des armes nucléaires avant de les éliminer totalement, est pleinement consciente des difficultés qu'un futur traité ne manquera pas de poser. Contredisant les arguments de certains États concernant les limitations d'un futur traité, l'expérience sud-africaine a montré qu'en dépit des difficultés techniques qu'il faudrait nécessairement résoudre, tous les obstacles pouvaient être surmontés, à condition que la volonté politique nécessaire soit bien présente. Nous reconnaissons, par exemple, les difficultés que posera la prise en compte de la production passée de matières fissiles, mais nous sommes fermement convaincus que, pour être un instrument crédible, le futur traité devra couvrir les stocks existants. Pour satisfaire aux objectifs de désarmement, un futur traité devra aussi nécessairement reposer sur les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification. Nous croyons en outre que, pour être pleinement efficace, le traité devra être le produit de négociations multilatérales.

L'incapacité de la Conférence à ouvrir ces négociations ne date pas seulement de l'adoption du document CD/1864, en 2009: les États membres n'ont sans doute pas oublié que de nombreux obstacles ont, au fil des ans, entravé la conclusion d'un accord sur l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles. Nous reconnaissons que beaucoup de ces obstacles sont importants et qu'ils devront être levés, mais nous croyons aussi que cela ne pourra se faire que dans le cadre de la négociation proprement dite.

Au cours des multiples débats et discussions, officiels et officieux, concernant l'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence, ma délégation s'est employée à alimenter le débat sur les matières fissiles. Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler que l'Afrique du Sud a soumis à la Conférence un document de travail consacré à cette question, paru sous la cote CD/1671. Ce document renferme des réflexions au sujet du champ d'application d'un futur traité sur les matières fissiles et des exigences qu'il devrait comporter. Permettez-moi de souligner, une nouvelle fois, que ma délégation considère qu'un traité sur les matières fissiles n'est pas une fin en soi, mais qu'il fait partie d'un certain nombre de mesures essentielles qui devront être prises pour parvenir au désarmement nucléaire et instaurer un monde débarrassé de ces armes abjectes.

Pour conclure, ma délégation a accueilli avec satisfaction la possibilité qui lui a été donnée de participer à ce débat. Nous espérons que nous serons bientôt en mesure de contribuer à des négociations sur une question complexe, qui ne doivent plus être différées.

Le Président: Je remercie l'Ambassadeur d'Afrique du Sud pour les propos aimables à mon endroit et donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, Tout d'abord, ma délégation tient à vous féliciter d'avoir accédé à cette importante responsabilité à un moment aussi crucial de l'histoire de la Conférence du désarmement. Nous vous souhaitons le plein succès dans cette tâche. Nous espérons tous que l'accession d'un représentant d'un État doté d'armes nucléaires à la présidence de la Conférence nous aidera à disposer des outils dont nous avons besoin pour trouver une solution appropriée.

(L'orateur poursuit en français)

La délégation algérienne n'avait pas prévu de prendre la parole aujourd'hui sur le thème du traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles. Toutefois, compte tenu de ce qui a été dit par les représentants des États membres, elle souhaiterait dire avant tout que l'Algérie soutient toujours la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires qui soit une réelle contribution au désarmement nucléaire, et, pour qu'il soit une réelle contribution au désarmement nucléaire, un tel traité doit automatiquement aborder la question des stocks.

Son Excellence l'Ambassadrice du Royaume-Uni nous a rappelé aujourd'hui qu'ici même, à la Conférence, deux catégories d'États sont en présence: les États non dotés d'armes nucléaires et les États dotés d'armes nucléaires, qui possèdent les matières fissiles pour ces engins explosifs et pour ces armes terrifiantes. Nous pensons que le débat doit s'inscrire dans le cadre de la Conférence du désarmement sur cette base-là. Bien que chaque État ait le droit de défendre ses intérêts de sécurité au sein de la Conférence, il convient de ne pas oublier que nous avons un mandat au sein de la Conférence qui nous a été confié par la communauté internationale. Ce mandat nous dicte que les intérêts de sécurité nationaux s'arrêtent là où commence la volonté collective de la communauté internationale exprimée en 1978, qui exige que nous mettions fin à l'arme nucléaire, que nous réfléchissions au moyen de débarrasser l'humanité de cette arme, et c'est là la priorité absolue dont nous devons nous acquitter, la première priorité que nous avons la responsabilité d'assumer.

Monsieur le Président, nous avons écouté certaines délégations pour lesquelles c'est «le traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles sinon rien», autrement dit soit l'on négocie ce traité, soit il nous faut songer à d'autres options qui pourraient dépasser le cadre de la Conférence du désarmement. À cet égard, la délégation algérienne souhaite dire qu'il faut se garder de se précipiter sous l'effet de la déception ressentie face à l'immobilisme dans lequel se trouve la Conférence depuis plusieurs années, et de préconiser des solutions qui pourraient compromettre l'œuvre multilatérale dont la Conférence du désarmement est la manifestation, sans pour autant nous donner de solutions viables pour le désarmement nucléaire.

Il nous reste huit semaines, Monsieur le Président. Nous souhaitons que, durant ce laps de temps, nous puissions explorer les moyens de relancer les travaux. Nous sommes face à deux possibilités: trouver cette option salutaire pour le désarmement nucléaire, ou bien nous livrer à l'inconnu, l'inconnu qui pourrait être funeste pour la Conférence.

À cet égard, Monsieur le Président, la délégation algérienne compte vous apporter tout le soutien dont vous aurez besoin pour nous mener sur ce chemin que nous souhaitons fécond pour nos travaux ultérieurs. À cet égard, nous souhaitons dire que nous avons écouté

lors des précédentes séances les propositions concernant l'approche du programme de travail. La Fédération de Russie nous a fait part d'une idée de programme de travail léger: un menu léger n'est pas toujours plaisant à avaler, mais c'est parfois la seule solution pour se rétablir. Essayons ces options! La délégation algérienne s'est déjà prononcée en faveur d'un programme de travail simplifié. Essayons de simplifier les choses; peut-être allons-nous jeter les bases pour un travail ultérieur fécond. Sur ce, je vous souhaite bonne chance, Monsieur le Président.

Le Président: Je remercie la délégation algérienne pour les propos aimables adressés à la présidence et pour son intervention, et donne maintenant la parole au dernier orateur inscrit sur la liste, du moins à ce stade, qui est la délégation iranienne.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Soyez assuré de la pleine coopération de ma délégation dans l'exercice de votre important mandat.

L'existence des armes nucléaires fait peser une grave menace sur la sécurité de tous les États. Les États dotés d'armes nucléaires doivent absolument agir immédiatement pour éliminer cette menace. L'approche consistant à réduire progressivement les excédents d'armes nucléaires et de matières fissiles et à vendre ces réductions comme une mesure de désarmement n'est pas une réponse appropriée et ne suffit pas à éliminer ce danger, compte tenu de sa gravité et de son ampleur. C'est pourquoi nous sommes très favorables à l'idée d'ouvrir des négociations sur une convention relative aux armes nucléaires qui interdirait totalement et systématiquement la possession, la fabrication, la mise au point, le stockage et l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires. Comme je l'ai déjà dit, la négociation d'une convention relative aux armes nucléaires nous permettra de traiter la question des matières fissiles de façon globale et de contribuer ainsi utilement au désarmement. Cette convention, qui sera une convention-cadre, comprendra, entre autres, une interdiction de la production de toutes les matières fissiles de qualité militaire entrant dans la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires et prévoira la destruction irréversible de tous les stocks de matières fissiles selon un calendrier convenu à l'avance. Elle sera par conséquent considérée dans le cadre du désarmement nucléaire comme une mesure concrète en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires s'inscrivant dans le cadre général d'une convention relative aux armes nucléaires.

Après avoir entendu les points de vue de mes estimés collègues, je voudrais souligner que la valeur ajoutée d'un traité sur les matières fissiles dépend des critères suivants.

Premièrement, l'objectif du traité sur les matières fissiles devra être défini de façon à contribuer à l'objectif du désarmement nucléaire. Le principal objectif d'un traité sur les matières fissiles est d'instituer une interdiction générale de toutes les matières fissiles de qualité militaire entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. De telles interdictions existent déjà à travers les mesures prises par les États non dotés d'armes nucléaires qui ont adhéré au TNP et renoncé à l'option nucléaire. C'est pourquoi le traité sur les matières fissiles n'imposera aucune obligation juridique supplémentaire aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP. En revanche, il imposera aux États dotés d'armes nucléaires une nouvelle obligation ferme, à condition, toutefois, qu'il s'applique à l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires, y compris ceux qui sont dotés de capacités nucléaires sans pour autant avoir adhéré au TNP.

Deuxièmement, le champ d'application du traité et les définitions sur lequel il reposera dépendront de l'objectif de l'instrument qui, en l'occurrence, sera le désarmement nucléaire. En conséquence, le traité devra ouvrir la voie à une interdiction de l'ensemble des matières fissiles nécessaires à la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires.

Troisièmement, le traité sur les matières fissiles devra établir un système de vérification efficace et non discriminatoire. Ces caractéristiques du système de vérification seront conditionnées par le champ d'application et par l'objectif du traité, qui sera le désarmement nucléaire. Un système de vérification est déjà appliqué vis-à-vis des États non dotés d'armes nucléaires, à travers la mise en œuvre du système de garanties généralisées de l'AIEA. En conséquence, il n'y aura rien à ajouter au système de garanties généralisées qui s'applique déjà depuis longtemps aux États non dotés d'armes nucléaires pour en faire un système de vérification dans le cadre d'un traité sur les matières fissiles. Les États dotés d'armes nucléaires et les États non parties au TNP dont les stocks de matières fissiles ne sont soumis à aucun système de garanties seront les seuls États concernés par le système de vérification institué par le traité sur les matières fissiles. En conséquence, l'objectif de ce système de vérification sera d'imposer une obligation juridique aux États dotés d'armes nucléaires et aux États non parties au TNP, qui seront désormais soumis aux mêmes obligations juridiques que les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP.

Quatrièmement, le traité sur les matières fissiles devra couvrir les stocks passés, présents et à venir de matières fissiles de qualité militaire en possession des États dotés d'armes nucléaires, nécessité qui devra être clairement spécifiée dans le mandat de négociation du futur traité.

Cinquièmement, il convient de souligner que le traité sur les matières fissiles ne devra en aucun cas porter atteinte au droit inaliénable des États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP de produire des matières fissiles destinées à être utilisées à des fins pacifiques. Certaines applications des matières fissiles qui ne concernent pas directement la fabrication d'armements devront être prises en considération au cours des négociations sur le futur traité. Comme il a été indiqué précédemment dans le document INFCIRC/153 à propos du système de garanties de l'AIEA, tous les États ont le droit légitime de produire des matières fissiles à des fins militaires autres que la fabrication d'explosifs, telles que la propulsion navale, et à des fins civiles telles que les activités entrant dans le cadre du cycle du combustible nucléaire et la production de radio-isotopes. Le traité devra par conséquent autoriser ces activités.

En conclusion, un traité sur les matières fissiles devrait être universel. L'objectif, le champ d'application, les définitions et la vérification devront être en adéquation avec les nécessités du désarmement. Le traité devra corriger les déséquilibres qui existent entre les obligations juridiques imposées aux États selon qu'ils sont ou non dotés d'armes nucléaires. Cela étant, la Conférence du désarmement est la meilleure enceinte pour négocier un traité sur les matières fissiles. Nous invitons tous les États membres de la Conférence à s'abstenir d'entreprendre des efforts contradictoires et inutiles à l'extérieur de la Conférence, qui auraient pour conséquence de remettre en question la crédibilité de cette instance. Nous exhortons tous les États membres à adopter et exécuter un programme de travail équilibré et complet sur la base de l'ordre du jour de la Conférence et à traiter l'ensemble des questions centrales conformément à notre règlement intérieur.

Le Président: Je remercie la délégation iranienne pour ses propos aimables et pour son allocution et donne maintenant la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, Permettez-nous tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous assurer de notre entière coopération au cours de votre mandat de Président.

Tout d'abord, je voudrais appeler l'attention de mes collègues sur le fait que les États-Unis d'Amérique auront le plaisir d'accueillir, d'ici la fin de la semaine, des hauts représentants du Royaume-Uni, de la France, de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine, à l'occasion d'une conférence de très haut niveau qui sera organisée à Washington dans le prolongement des conférences tenues à Londres et Paris

au cours des dernières années écoulées. A cette occasion, nous traiterons des efforts à accomplir pour continuer de promouvoir nos actions urgentes dans le domaine du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Vous pouvez vous tourner vers Washington pour obtenir les renseignements qui ne manqueront pas d'être diffusés dans le contexte de cette conférence.

L'Ambassadrice Kennedy n'a pas pu assister à notre séance plénière d'aujourd'hui, car elle a rejoint notre Secrétaire d'État et notre Sous-Secrétaire d'État en exercice pour accueillir nos collègues à l'occasion de cette importante rencontre.

S'agissant de notre débat d'aujourd'hui, consacré à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, mes collègues se souviendront sans doute que nous avons présenté un exposé particulièrement fouillé à l'occasion de notre précédente séance, et je voudrais appeler votre attention sur ces observations importantes, qui ont été pour nous l'occasion d'aborder les aspects très spécifiques des principaux critères relatifs au déroulement des futures négociations sur un traité sur les matières fissiles. Alors que nous nous intéressons aujourd'hui à cet important traité – et nous attachons la plus haute importance à l'ouverture, dès que possible, de négociations sur un tel instrument – je voudrais vous rappeler que, de notre point de vue, le document CD/1864, qui, bien entendu, intègre le document CD/1299, reste la meilleure base de négociation.

Toute tentative qui tendrait à nous éloigner de ces deux points de repère importants aura toutes les chances de compliquer considérablement les efforts que nous mettrons en œuvre pour atteindre ce consensus international si laborieux sur la façon de promouvoir cet important traité.

Enfin, j'appelle l'attention de mes collègues sur notre conviction que le fait de persister à vouloir articuler l'approche philosophique de ce traité autour des deux notions de non-prolifération et de désarmement nous plonge dans un syllogisme. Je crois que personne ne devrait se laisser abuser par cet argument relativement éculé. Il a été invoqué à de très nombreuses reprises dans cette salle et en marge de nos séances, et je crois que compliquer nos efforts en cherchant à lui donner corps à tout prix ne nous fera pas avancer vers notre objectif prioritaire du moment, c'est-à-dire vers l'établissement d'un monde sans armes nucléaires.

Pour conclure sur ce dernier point, les États-Unis restent fiers de leurs réalisations de ces trois dernières décennies dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous continuons à tout faire pour progresser avec nos principaux partenaires en ce domaine. Tout récemment, au début de cette semaine, notre Sous-Secrétaire d'État en exercice, Rose Gottemoeller a rendu compte au Sénat américain des avancées très significatives obtenues dans la mise en œuvre du nouveau Traité START. Les minutes de la séance du Sénat peuvent être consultées sur le site Web du Sénat américain. Il y est notamment question des nouvelles avancées, de la vérification du désarmement nucléaire stratégique et des nouvelles occasions ainsi créées pour nous rapprocher davantage encore de l'objectif du «zéro global».

Le Président: Je remercie la délégation des États-Unis pour son allocution et pour ses propos aimables. N'ayant pas d'autre orateur sur ma liste, je souhaiterais m'assurer qu'aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas.

Je vous remercie donc tous. Nos travaux sont ainsi achevés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière officielle de la Conférence du désarmement se tiendra après la suspension de ces prochaines semaines, ce qui nous donne donc une prochaine séance à la date du mardi 31 juillet à 10 heures, dans cette salle.

Je vous remercie, je remercie le Secrétariat et les interprètes.

La séance est levée à 11 h 50.